



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUIL. 2020
et publié le 13 JUIL. 2020
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et le résultat des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant l'intérêt de créer une commission consultative compétente pour différents services publics locaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner six de ses membres pour siéger au sein de cette commission, le maire et les adjoints concernés étant membres de droit,

Vu les candidatures de Mme Isabelle DRANCY, M. Patrice PATTEE, Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Corinne DELEUZE, Claire VIGNERON, Florence PRESSON, M. Fabrice BERNARD,

Vu le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour la désignation de six de ses membres,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

M. Philippe SZYNKOWSKI et Mme Liliane WIETZERBIN ne participent pas au vote.

- Nombre de votants : 34
- Suffrages obtenus : 31
 - o Mme Isabelle DRANCY, M. Patrice PATTEE, Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Corinne DELEUZE, Claire VIGNERON, Florence PRESSON (liste Vivre à Sceaux) : 26 voix
 - o Fabrice BERNARD (liste Sceaux ensemble) : 5 voix

DESIGNE Mme Isabelle DRANCY, M. Patrice PATTEE, Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Corinne DELEUZE, Claire VIGNERON, M. Fabrice BERNARD sont proclamés membres de la commission consultative des services publics locaux.

- à l'unanimité,

PRECISE que la commission est par ailleurs composée des représentants d'associations et structures suivantes :

- UCAS (4 représentants)
- Sceaux Bourg-la-Reine Habitat,
- conseil syndical de la résidence Faïencerie (1 représentant),
- club des aînés (1 représentant),
- fédérations de parents d'élèves (1 représentant),
- Sud environnement 92 (1 représentant),
- Union Féminine Civique et Sociale (1 représentant).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Philippe Laurent